

23 FEVRIER 2022

Conseillers en exercice : 10
 présents : 9
 ayant transmis un pouvoir : 0
 votants : 9

le quorum étant atteint, les Conseillers peuvent délibérer valablement

L'an deux mil vingt deux, le vingt-trois février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Souvigny-de-Touraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Frédéric SAROUILLE.

- **Présents (9)**: MMmes Martine THEVENIN, Françoise JEANNE, Claudia DESGARDINS, Christelle PIECHATA, Nathalie VACCHER, Francine DE ALMEIDA, MM. Frédéric SAROUILLE, Armel JOUBERT, Denis MARTIN.
- **Excusés ayant transmis un pouvoir (0)** :
- **Excusés sans pouvoir (1)** : Marie GILLET,
- **Date de convocation** : 10 février 2022
- **Secrétaire de séance** : M. Armel JOUBERT

Validation PV Conseil municipal

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2022.

2022-08 ORGANISATION MATERIELLE DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Rapport

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022, de 8 heures à 18 heures.

INSCRIPTIONS ET CARTES

S'agissant d'une année de refonte électorale, tous les électeurs recevront une nouvelle carte fin mars / début avril. Les personnes qui le souhaiteraient peuvent encore s'inscrire jusqu'au 4 mars, voire jusqu'au 31 mars pour les seuls jeunes de 18 ans non inscrits d'office suite à leur recensement citoyen. Un rappel par courriel a été adressé à la population le 10 février.

COMMISSION DE CONTROLE

La commission de contrôle des listes électorales (Francine De Almeida, Emmanuelle Vanacker, Nathalie Sarouille) se réunira le 18 mars pour examiner les demandes d'inscription et de radiation reçues en mairie.

PANNEAUX D'AFFICHAGE

Le nombre de panneaux à installer dépendra du nombre de candidats (N + 1 pour la mairie)
La date limite d'installation des panneaux sera communiquée par circulaire préfectorale.

BUREAU DE VOTE

Comme les 20 et 27 juin 2021 (élections départementales et régionales), le bureau de vote sera aménagé dans la salle des fêtes et les deux isoloirs achetés en 2021 « anti-COVID » et « personne à mobilité réduite » seront installés en respectant les préconisations sanitaires qui seront demandées par circulaire préfectorale, mais qui devraient être –semble-t-il, à ce jour – moins contraignantes qu'en 2021.

Il convient d'ores et déjà de prévoir l'organisation matérielle de tenue du bureau de vote pour ces deux dates.
Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Interventions

Françine De Almeida s'étonne que les membres de la commission de contrôle ne soient pas les mêmes qu'en 2021. Il lui est répondu que les membres ont été désignés par arrêté préfectoral du 29 décembre 2020. La secrétaire de mairie absente à cette période n'a pas eu connaissance de ces désignations et ce sont les anciens membres qui se sont réunis en 2021. Cette erreur n'invalide pas pour autant le travail de contrôle réalisé par la commission en 2021.

Délibération

Vu le code des collectivités locales,

Entendu le rapport du Maire,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Souvigny-de-Touraine, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'organiser comme suit le bureau de vote communal pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022

Président du bureau de vote pour les 10 et 24 avril 2022 : le Maire, Frédéric Sarouille

Bureau de vote 1^{er} tour - DIMANCHE 10 AVRIL 2022

<u>Asseseurs</u> 7 h 45 - 12h Claudia DESGARDINS Denis MARTIN Francine DE ALMEIDA	12 h - 18 h Françoise JEANNE Nathalie VACCHER Martine THEVENIN <i>Suppléant : Armel JOUBERT</i>	<u>Scrutateurs</u> (17 h 45 - fin du dépouillement) Armel JOUBERT Francine DE ALMEIDA Frédéric SAROUILLE
--	--	---

Bureau de vote 2^{ème} tour - DIMANCHE 24 AVRIL 2022

<u>Asseseurs</u> 7 h 45 - 12h Claudia DESGARDINS Denis MARTIN Martine THEVENIN	12 h - 18 h Christelle PIECHATA Nathalie VACCHER Armel JOUBERT	<u>Scrutateurs</u> (17 h 45 - fin du dépouillement) Francine DE ALMEIDA Martine THEVENIN Françoise JEANNE
--	--	--

Ces permanences pourront être complétées par des électeurs volontaires.

2022- ETUDE DE DEVIS

Cette question a été ajournée. D'autres devis sont en instance.

Il est par ailleurs rappelé qu'il est interdit d'utiliser du glyphosate, mais seulement des produits certifiés bio-phyto

2022-09 EVALUATION DOMANIALE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT « LES JARDINS DU COTEAU »

Rapport

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait sollicité du service des Domaines une évaluation des terrains initialement prévus pour le lotissement « les Jardins du Côteau ».

Cette évaluation a été reçue en mairie le 10 février. Elle est accompagnée d'une étude détaillée sur les ventes de terrains similaires à proximité et les contraintes liées au PLU intercommunal.

Au total, le projet concernait 8 parcelles couvrant 6 197 m² (hors le chemin d'accès).

Il a été scindé en deux ensembles :

1. **Un premier ensemble** regroupant les parcelles E 1024 (727 m²) E 1029 (1 018 m²) E 1032 (746 m²) E 1037 (669 m²) E 1038 (388 m²) et E 1042 (195 m²) **totalisant 3 743 m² situées en bordure de la rue Paul Louis Courier.**

Ces parcelles sont estimées au prix minimum de 29.50 € le m², soit 110 420 euros.

Elles pourraient facilement être ouvertes à la construction et faire l'objet d'un petit lotissement de 5 maisons sur des terrains d'environ 700 m². Le prix de vente devra être étudié au plus près, afin de prendre en compte les dépenses supportées par la commune pour la viabilisation de ces terrains ainsi que la défense incendie.

Pour information, le prix de vente annoncé par la précédente équipe municipale était de 45 euros le m², mais avec des dépenses plus importantes de voirie liées à la desserte et la défense incendie de 12 lots.

2. **Un second ensemble regroupant les parcelles E 1046 (1 147 m²) + E 1089 (1307 m²) totalisant 2 454 m² situé juste derrière la MARPA –ECOLE. Ces parcelles sont estimées à un prix minimum de 72 400 euros soit 29.50 €/m².**
Elles sont également constructibles mais pourraient être conservées en réserve foncière dans un premier temps et être aménagées en jachère fleurie par exemple. Elles pourraient être cédées à des fins de jardin paysager ou ouvertes à la construction à moyen /long terme, et ainsi générer l'arrivée de nouvelles familles, des élèves potentiels pour l'école et des recettes fiscales non négligeables pour la commune (taxe d'urbanisme liées aux permis de construire + taxes foncières annuelles).

Le conseil municipal est invité à en prendre note et à autoriser le Maire à poursuivre la prospection et les négociations avec d'éventuels acquéreurs. Bien évidemment, le conseil municipal sera consulté avant toute concrétisation de cession et devra fixer le prix de vente des parcelles.

Interventions

Martine THEVENIN demande si, pour les parcelles E 1046 et 1089, l'association MARPA est prioritaire. Le Maire lui répond que si l'association fait une offre au prix défini, il ne voit pas d'inconvénients à lui vendre ces deux parcelles. Pour le cadre de vie de Souvigny,

il est préférable, ajoute-t-il, d'avoir moins de lots constructibles, mais des lots d'une plus grande superficie.

Françoise JEANNE sollicite un rendez-vous avec le Maire pour étudier cette question, le 2 mars à 18 heures. Elle présente succinctement le projet de l'association MARPA en assurant que le terrain d'agrément ainsi constitué ne sera pas clôturé et qu'il ne sera donc pas réservé aux résidents, mais accessible à tous les promeneurs.

Nathalie VACCHER s'étonne que l'agence IAD commercialise ces parcelles au prix de 34 euros le m² alors que le prix défini par les Domaines est de seulement 29.50 euros le m². Monsieur le Maire lui précise qu'il a signé un contrat avec cette agence, qu'il revoit Ludovic Vanacker, l'agent immobilier, la semaine suivante pour refaire un point sur les éventuelles offres. Il précise en outre que la Commune aura à sa charge la défense incendie des parcelles à bâtir, ce qui explique la différence de prix de vente au m².

Délibération

Vu le code des collectivités locales,

Entendu le rapport du Maire,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Souvigny-de-Touraine, par 8 voix POUR et 1 ABSTENTION (Françoise JEANNE)

1. PREND NOTE de l'évaluation transmise par le service des Domaines à hauteur de 182 818.50 euros pour les 8 parcelles concernées par l'ancien projet de lotissement « les Jardins du Côteau », soit un prix de vente minimum de 29,50 euros le m².
2. PREND NOTE de la possibilité de scinder ce terrain constructible en deux entités,
 - a. l'une située en bordure de la rue Paul Louis Courier, ouverte à la construction à court terme
 - b. la seconde, située derrière la MARPA-ECOLE conservée en réserve foncière pour d'éventuelles constructions à moyen ou long terme ou mise en vente à des fins de jardin paysagé.
3. AUTORISE le Maire à poursuivre la prospection et les négociations avec d'éventuels acquéreurs.
4. PRECISE que le conseil municipal sera obligatoirement consulté avant toute concrétisation de cession et sera chargé de fixer le prix de vente desdites parcelles.

QUESTIONS DIVERSES

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL – ATTRIBUTIONS DES ADJOINTS

Il est rappelé que les Adjointes ont chacun des délégations, ce qui leur permet de suppléer le Maire ou d'aider à la gestion communale dans plusieurs domaines :

- ✓ Armel JOUBERT :
urbanisme, aménagement du territoire, environnement, travaux, finances, impôts locaux, administration générale, affaires scolaires, Amasse
- ✓ Martine THEVENIN :
vie du village, associations, action sociale, communication, transports scolaires
- ✓ Françoise JEANNE :
urbanisme, aménagement du territoire, environnement, réseau électrique

Ils sont invités à faire part de leurs actions ou problématiques lors des réunions de Conseil, de Bureau municipal ou de commissions qu'ils peuvent librement convoquer.

L'idée étant également de faciliter les échanges avec la population du village, leurs domaines de compétences et coordonnées mail et / ou téléphone mobile pourraient être diffusés largement (site internet, page Facebook, courriels, affichage) pour inciter les Souvignaciens à les rencontrer / contacter sans obligatoirement passer par le secrétariat de mairie.

PERSONNES VULNERABLES

Martine THEVENIN explique que, suite à un signalement d'Armel JOUBERT prévenu par les voisins inquiets, les pompiers sont récemment intervenus chez une personne seule qui a fait un malaise et qui a dû être transportée à l'hôpital où elle séjourne encore, son état étant sérieux. Elle souhaiterait pouvoir recenser les personnes âgées et/ ou seules et/ou malades afin de pouvoir leur rendre visite, de prendre régulièrement des nouvelles, d'avoir les coordonnées de leurs proches ou personnes de confiance en cas de problème.

Cette mission était autrefois dévolue au CCAS qui n'existe plus depuis le projet de CIAS, lequel n'a finalement pas vu le jour. Mais la commune avait repris la mission et confié cette tâche à Lara FITZPATRICK, dans le cadre de son temps de travail « lien social ».

Il est rappelé que la population est régulièrement invitée à s'inscrire l'été sur la liste des personnes vulnérables dans le cadre du plan canicule, mais que personne ne s'est jamais inscrit jusqu'à présent.

Il est proposé de publier un article dans la prochaine Gazette, pour informer la population qu'elle sera prochainement contactée à ce sujet.

ECOLE – Lutte contre la pandémie COVID

Projet d'achat de détecteurs de CO₂.

La préfecture d'Indre-et-Loire finance les achats de détecteurs à hauteur de 8 euros par élève.

Pour 39 élèves scolarisés à Souvigny, l'aide maximale pourrait donc être de 8 x 39 = 312 euros.

Dans l'idéal, il conviendrait d'acheter 5 détecteurs au prix maximal de 60 euros ttc pour équiper les 3 salles de classe, la garderie et le restaurant scolaire

BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRE

Il convient d'avancer sur ce dossier qui pourra générer des recettes pour la commune, plusieurs riverains des parcelles concernées se montrant intéressés pour les acheter. Françoise JEANNE se propose de s'occuper de ce dossier.

MATINEES CITOYENNES

Programmation des dates des prochaines matinées sur la période mars à juin : samedis 5 et 19 mars, 2 et 23 avril, 7 et 21 mai, 11 et 25 juin. Christelle PIECHATA est l'élue responsable de ces matinées. Olivier BASTIEN est le coordonnateur responsable des bénévoles.

TRAVAUX

Programmation des travaux à réaliser quand ? / par qui ? / comment ?

- Travaux extérieurs
 - o nettoyage fossé moulin de la Fontaine / la Rocherie
 - o mise en place des rondins de bois « Souvigny-de-Touraine »
 - o décapage et traitement des tables de pique-nique et poubelles
 - o nettoyage de la cour de la salle des fêtes
 - o réfection des lasures des menuiseries de la salle des fêtes
 - o réfection des lasures des vitrines communales
 - o réfection des peintures des volets, portes et fenêtres de la mairie, de l'église, de l'ancien presbytère, de la salle des associations, des caves et autres locaux communaux
 - o aménagement d'un accès à l'ancienne école pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
 - o aménagement d'un coin potager dans la 2^{ème} cour
 - o installation d'une porte de séparation entre les deux cours
 - o aménagement de circulations PMR pour l'église, le préau, la salle des associations, l'ancien presbytère
 - o installation d'une sonnette accessible PMR à la porte de la mairie
 - o réparation toiture atelier communal et réfection peinture porte entrée
 - o réparation toiture cave
- Travaux sous abri
 - o Réparation des rideaux coupe-vent du préau
 - o Tri et / ou réparation des plateaux bois, tréteaux, bancs du préau
- Travaux intérieurs
 - o rénovation ancienne salle de classe
 - o rénovation peintures intérieures salle des fêtes
 - o remplacement des radiateurs électriques de la salle des fêtes
 - o réfection des peintures de la récré des Ecoliers
 - o rangement / rénovation de l'ancien presbytère
 - o agrandissement accès secrétariat de mairie pour conformité accès PMR
 - o rénovation secrétariat de mairie (attendre que les travaux PMR soient réalisés)
 - o rénovation entrée et cage d'escalier mairie

Christelle PIECHATA annonce qu'il conviendrait de prochainement remplacer les convecteurs électriques de la salle des fêtes qui ne fonctionnent pas ou mal.

Pompe à chaleur MARPA-ECOLE

Françoise JEANNE est heureuse d'annoncer au conseil que la pompe à chaleur de la MARPA-ECOLE fonctionne à nouveau. Cela permettra de faire des économies sur les factures de gaz.

FINANCES – résultat 2021 et budget 2022

Le service de gestion comptable de Loches travaille actuellement à l'édition des comptes de gestion de toutes les communes, lesquels seront comparés aux comptes administratifs des communes, provisoires dans l'attente de leur validation.

Pour ce qui concerne Souvigny, les résultats provisoires, à ce jour, seraient :

- Un excédent de 78 600 euros en fonctionnement
- Un excédent de 136 000 euros en investissement
- Un excédent total de 214 600 euros

Ces chiffres sont principalement dûs à / au :

- report de l'excédent de fonctionnement 2020 de 26 439.11 euros
- report de l'excédent d'investissement 2020 de 168 978.27 euros
- des économies budgétaires importantes,
- des recettes exceptionnelles
 - remboursement des salaires et charges de la secrétaire de mairie durant son congé maladie : 22 000 euros à rapprocher des 12 000 euros versés au centre de gestion pour son remplacement ;
 - versement d'une aide de l'état spéciale COVID : 2 000 euros à rapprocher des manques à gagner en termes de locations de salles, recettes festivités, repas cantine, garderie,...

Ne sont, à ce jour, pas comptabilisés les écritures suivantes :

En dépenses, le déficit du budget lotissement (- 1 220.00 euros)

En recettes

- remboursement TVA du budget lotissement (+ 240 euros) sollicité auprès du SIE de Loches, versé sur 2022
- soldes de subventions DETR 2019 :
 - o 3 266.82 euros au 1341- opération 12 espace multisports
 - o 3 365.30 euros au 1341 - opération 15 feux Tournebride
- FCTVA sur les dépenses de fonctionnement 2019 et 2020 (+ 2 000 euros)
- FCTVA sur les dépenses d'investissement 2019-2020 (+ 7800 euros)
- Vente du terrain communal à M. Poittevin (+ 11 841 euros) en raison des calculs de sortie d'inventaire du terrain, non réalisés à ce jour par le SGC de Loches

Parrainage candidats élections présidentielles

Le Président de l'Association des Maires de France et le Premier Ministre déplorent que 10 000 élus seulement sur 40 000 ont apporté leur parrainage à des candidats aux élections Présidentielles. De ce fait, certains candidats ne bénéficient pas encore de leurs 500 signatures issues d'au moins 30 départements (dont 50 signatures par département au maximum).

Ils demandent en conséquence aux Elus de bien vouloir apporter leur parrainage qui ne doit pas être considéré comme un soutien au candidat et à son parti politique, mais comme un soutien à l'expression de la démocratie plurielle.

A ce jour, 15 candidats ont plus de 100 parrainages, dont 7 ont obtenu les 500 signatures nécessaires (voir page suivante).

Il est proposé aux Elus de permettre à la Commune de soutenir le principe de démocratie en parrainant un des candidats tiré au sort.

Après discussion générale, il est décidé de ne pas procéder à un tirage au sort et de ne pas parrainer de candidat.

Informations diverses

- ❖ A compter du 22 février – travaux d'élagage sous les lignes électriques haute tension par l'entreprise TEDO ELAGAGE missionnée par ENEDIS.
- ❖ jeudi 10 mars de 9 h à 12 h - en raison de travaux programmés par ENEDIS, coupure d'électricité sur une grande partie du village. Par précaution, Patricia a commandé des repas froids pour la cantine.
- ❖ Appel à projet budget participatif départemental 2022 ouvert aux associations, collectivités, particuliers. Mail adressé à la population + annonce site internet. Le projet de bar associatif pourrait peut-être bénéficier de ces financements s'il aboutit rapidement.
- ❖ Lors de sa dernière réunion, le SITS des 2 Vallées a voté son budget et la cotisation due par les communes par élève empruntant le service de transport scolaire.

AGENDA

Le calendrier des réunions CCVA est affiché dans la salle de conseil, ainsi que la composition des commissions.

- ✓ **Samedi 26 février – 10 h 30 – salle des fêtes Souvigny :**

ASSEMBLEE GENERALE DU CLUB DE L'AMITIE en vue de travailler sur le projet de bar associatif.

Tracts distribués et annonce sur site internet. Il est proposé de dissoudre le club de l'amitié et de créer une nouvelle association.

Christelle PIECHATA annonce qu'elle est intéressée pour faire partie du bureau de cette nouvelle association.

- ✓ **Mercredi 2 mars – 9h30 à 12h30 – Sdf St Ouen les Vignes:** comité de pilotage PLH CCVA
- ✓ **Vendredi 25 février – 14 h – 15 h :** Visio conférence SIEIL – évolution des prix énergie 2022 (groupement de commandes)
- ✓ **Vendredi 25 février – 19 h 30 – château d'Amboise, salle des Lys** Présentation association « les His'Loire d'Amboise » et du spectacle « Amboise, destinées royales »
- ✓ **Jeudi 10 mars – 19 h :** Conseil communautaire
- ✓ **Mercredi 16 mars – 11 h à 12h30 – mairie Souvigny :** Réunion de travail finalisation budget 2022 - Maire et Adjointes avec Laurent SARRAZIN (conseiller aux décideurs locaux de la Direction départementale des finances publiques)
- ✓ **Mercredi 16 mars – 18 h – mairie Souvigny :** Commission communale des impôts directs. Sont concernés : Armel, Françoise, Denis (élus titulaires) et Claudia, Francine, Christelle (élues suppléantes) + Ludovic VANACKER, Michel LAUE, Aline LANDOIS (autres commissaires titulaires) et Richard ROIG, Hervé LENTE, Carine CORBRAT (autres commissaires suppléants)
- ✓ **Mercredi 23 mars - 18 h – mairie Souvigny :** RENCONTRE ELUS / THIERRY BOUTARD ET JEREMY BLAIS (Président et directeur général des services de la Communauté de Communes du Val d'Amboise)
- ✓ **Mercredi 30 mars - 19 h 30 - mairie Souvigny :** CONSEIL MUNICIPAL

→ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

→ Prochain conseil municipal : à 19 h 30 le Mercredi 23 Février 2022



Pour validation du présent procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal de Souvigny-de-Touraine du 23 février 2022, au cours de laquelle les questions suivantes ont été abordées :

délibération	Objet	Résultat du vote
2022.08	Organisation matérielle des élections présidentielles	ADOPTÉ UNANIMITÉ
2022.09	Evaluation domaniale des terrains du lotissement « les Jardins du Côteau »	ADOPTÉ MAJORITÉ

Le Maire,

Frédéric SAROUILLE

Les Adjointes et Conseillers Municipaux présents,

Armel JOUBERT	Martine THEVENIN	Françoise JEANNE

Francine DE ALMEIDA	Claudia DESGARDINS	Marie GILLET

Denis MARTIN	Christelle PIECHATA	Nathalie VACCHER